



Communiqué de presse

Paris, le 18 mai 2021

**Modalités de participation à l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 22 juin 2021 à huis clos**

HOPIUM (code Isin : FR0014000U63, Mnémonique : MLHPI), premier constructeur de véhicules haut de gamme à hydrogène, annonce la tenue de son Assemblée générale ordinaire annuelle le mardi 22 juin 2021 à 11h.

Compte tenu de la déclaration d'urgence sanitaire en raison de l'épidémie de Covid-19 jusqu'au 1^{er} juin 2021 et de la prorogation au 31 juillet 2021 des mesures dérogatoires applicables aux assemblées générales, l'Assemblée Générale de la Société se tiendra hors la présence physique des actionnaires, afin d'éviter d'exposer les actionnaires à des risques sanitaires et garantir à tous une égalité d'accès à cette Assemblée. L'Assemblée Générale se déroulera en visioconférence depuis le lien qui sera publié ultérieurement sur le site de la Société. Afin de favoriser le dialogue actionnarial et conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de commerce, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions en amont à l'adresse électronique AGO@hopium.com accompagnées d'une attestation d'inscription en compte au plus tard le 17 juin 2021. Les réponses aux questions posées après cette date jusqu'au jour de l'Assemblée Générale seront publiées ultérieurement sur le site internet de la Société.

En vue des mesures sanitaires actuelles perturbant notamment les envois postaux, nous vous invitons à favoriser le retour de vos bulletins de vote par correspondance par mail, à l'adresse électronique AGO@hopium.com au plus tard 3 jours précédant l'assemblée générale, soit le 17 juin 2021 qui doivent être obligatoirement accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-71 du Code de commerce doivent être envoyés à l'adresse électronique AGO@hopium.com dans un délai de 25 jours (calendaires) avant la tenue de l'Assemblée Générale, conformément à l'article R. 225-73 du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen de la résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes le 18 juin 2021 soit 2 jours avant l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à votre disposition sont disponibles dans la section Investors - rubrique AGO.

A propos d’Hopium

Fondée par Olivier Lombard, le plus jeune vainqueur des 24h du Mans, Hopium est un constructeur de véhicules haut de gamme à hydrogène qui concrétise l’aboutissement de son expérience acquise sur les circuits de course automobile.

Olivier Lombard, qui porte la culture automobile en héritage, a piloté pendant 7 ans des voitures de course propulsées à l’hydrogène, faisant de lui le coureur le plus expérimenté au monde dans le domaine.

Laboratoire à ciel ouvert, la course a permis à Olivier Lombard et son équipe de réfléchir sur de nouvelles solutions de mobilité afin de répondre aux défis environnementaux contemporains. Alors que le secteur du transport est responsable à lui seul de 20% des émissions de gaz à effet de serre, l’entreprise se positionne comme étant un acteur du changement climatique.

Hopium réunit une équipe d’experts, des partenaires de premier plan, à la pointe de l’innovation dans les secteurs des piles à combustible hydrogène, de la technologie et de l’ingénierie automobile.

Hopium (FR0014000U63 – MLHPI) est cotée sur Euronext Access+ et est éligible au PEA-PME.

www.hopium.com

Contacts :

Hopium

contact@hopium.com

Actifin

Communication financière

Alexandre COMMEROT

07 85 55 25 25

acommerot@actifin.fr

Actifin

Relations presse financière

Jennifer JULLIA

06 47 97 54 87

jjullia@actifin.fr